

## Flash Information Protection Sociale

### Négociation sur les retraites complémentaires

La partie complémentaire représente aujourd'hui 60 % de la retraite totale d'un salarié de l'encadrement dont 40 % au titre de l'Agirc et 20% au titre de l'Arrco. Ces chiffres illustrent les enjeux de la négociation qui se déroule actuellement et particulièrement celui du niveau des pensions.

Or le rendement des régimes Agirc/Arrco a diminué de près de la moitié depuis 1993.

La CFE-CGC ne peut plus accepter cette évolution et refuse toute nouvelle baisse de rendement. Elle juge même indispensable de relever le niveau des retraites.

Dans ces conditions, seuls deux leviers demeurent disponibles : le taux et la durée de cotisation.

Le Medef est susceptible d'écarter une posture de blocage sur les hausses de cotisations à condition que les négociateurs acceptent de repousser l'âge de départ à la retraite.

De toute évidence, une dynamique d'effort est nécessaire pour permettre aux régimes de répondre au défi démographique.

L'encadrement accepte cette logique d'effort, afin de préserver un niveau convenable de retraite par répartition. Nous revendiquons donc une hausse des cotisations et il nous paraît tout à fait envisageable de parler d'âge de départ plutôt que de durée de cotisation. En effet, les jeunes entrant tardivement sur le marché du travail du fait de l'allongement de la durée des études, ils seront amenés à poursuivre leur vie professionnelle au delà de 60 ans. Cette période d'étude doit d'ailleurs être analysée comme un investissement pour l'avenir et pour la création de richesse nationale au même titre que l'apprentissage qui conduit à une entrée précoce sur le marché du travail.

Nous identifions par ailleurs un certain nombre de dangers susceptibles de menacer encore davantage le rendement de la retraite complémentaire des salariés de l'encadrement :

- Le Medef veut réviser les paramètres familiaux relatifs à l'Agirc dans le sens d'une moindre prise en compte des situations familiales en les alignant sur l'Arrco. Il s'en suivrait une nouvelle baisse de rendement !

- L'encadrement, dont les salaires augmentent moins vite que le plafond de la sécurité sociale éprouve de plus en plus de difficulté à se constituer une retraite correcte à l'Agirc.

La CFE-CGC défend la hiérarchie des salaires, facteur d'ascenseur social et de dynamisme économique, ce qui permet d'ailleurs de financer les solidarités. Mais, elle défend également la hiérarchie des pensions de retraites en lien avec les cotisations versées et donc le salaire. C'est pourquoi, nous revendiquons de pouvoir cotiser à l'Agirc dès le 1<sup>er</sup> euro de salaire et négocier ainsi une marge de manœuvre pour l'encadrement sur les niveaux et durée de cotisations.

*Une question ? Contactez : [a.bernard@cfecgc.fr](mailto:a.bernard@cfecgc.fr)*

*[castre@cfecgc.fr](mailto:castre@cfecgc.fr)*

**Danièle Karniewicz**  
**Pôle protection sociale**